

N°2024/44

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 09/12/2024

**Nombre de Conseillers en exercice : 23**

**Présents ou représentés : 20**

**Date de la Convocation : 04/12/2024**

**OBJET : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE SUR DES MISSIONS D'AIDE CUISINIER : CREATION D'UN POSTE A TEMPS PLEIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

**PRESENTS :**

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Aline GUILLUY – Viviane GILBERT

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :**

Christian GACQUIERE – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Valérie BOITEZ

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Nicolas CAPY

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant les besoins dans les écoles tant à la cantine avec l'accroissement ces dernières années du nombre de repas servis, depuis la mise en œuvre du dispositif cantine à 1 €, qu'en

terme d'entretien des locaux avec la baisse des effectifs des contrats aidés qui n'ont pas vocation à répondre un besoin permanent,

Considérant la demande de l'agent, assurant les missions d'aide cuisine sur un temps non complet à 80 % et accomplissant régulièrement des heures complémentaires en renfort en entretien des locaux scolaires, d'accroître son temps de travail pour aboutir à un temps complet,

Considérant que la modification, à la hausse ou à la baisse, du nombre d'heures d'un emploi permanent est assimilée à la suppression de l'emploi initial,

Considérant qu'un nouvel emploi avec le nombre d'heures modifié doit alors être créé,

Vu l'avis favorable du CST,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de mettre à jour le tableau des emplois permanents en créant un emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet, à raison, de 35/35<sup>ème</sup>, au sein des écoles pour effectuer des missions d'aide cuisine et d'entretien des locaux et de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (80%), actuellement occupé par l'agent, qui va voir son temps de travail augmenté.

**Le conseil municipal,**

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **DECIDE** la création, à compter du 01/01/2025, d'un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux, à raison de 35/35<sup>ème</sup> pour exercer des missions d'aide cuisine et entretien des locaux,
- **DE SUPPRIMER** l'emploi permanent non complet à raison de 28/35<sup>ème</sup> correspondant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ces décisions.

*Monsieur le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

*Et ont signé sur le registre les membres présents.*

POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 09/12/2024

Le Maire



  
Henri DEJONGHE

<b>TABEAU DES EMPLOIS PERMANENTS</b>			
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant</b>	<b>Temps</b>
<b>Direction</b> DGS	1	Attaché	100%
<b>Services Administratifs</b>			
Référente du Pôle administratif et Officier d'Etat-civil	1	Grade des Adjoints administratifs <sup>paux</sup> de 2 <sup>ème</sup> Cl.	100%
Assistante de gestion administrative et adjointe comptabilité	1	Grade des Adjoints administratifs	100%
Gestionnaire Comptabilité-RH	1	Grade des Rédacteurs	100%
Gestionnaire urbanisme-emplois aidés – Adjoint RH	1	Grade des Adjoints administratifs <sup>paux</sup> de 2 <sup>ème</sup> Cl.	100%
<b>Services Techniques</b>			
Responsable des Services Techniques	1	Grade des Techniciens	100%
Responsable des Services Techniques (remplacement)	1	Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux	100%
Coordinateur des Espaces Verts	1	Grade des Techniciens Principaux de 1 <sup>ère</sup> Cl.	100%
Responsable Événementiel	1	Grade des Techniciens Principaux de 2 <sup>ème</sup> Cl.	100%
Peintre-Menuisier Fossoyeur	1	Grade des Adjoints Techniques Principaux de 2 <sup>ème</sup> Cl.	100%
Agent polyvalent-Menuisier	1	Grade des Adjoints Techniques	100%
Jardinier-Fossoyeur	1	Grade des Agents de Maîtrise Principaux	100%
Mécanicien-Ferronnier-Plombier	1	Grade des Adjoints Techniques	100%
Conducteur d'engins - Agent polyvalent de l'espace rural	1	Grade des Adjoints Techniques	100%
Agent polyvalent de l'espace rural	1	Grade des Adjoints Techniques	100%
Maçon-Fossoyeur	1	Grade des Adjoints Techniques	100%
Electricien - Chauffagiste	1	Grade des Agents de Maîtrise	100%
<b>Service Police Municipale</b>			
Gardien de police	1	Grade des Brigadiers chefs Principaux	100%
Gardien de police	1	Grade des Gardiens-Brigadiers de Police Municipale	100%
Gardien de Police	1	Grade des Gardiens-Brigadiers de Police Municipale	100%
<b>Service Animation</b>			
Conseiller Culture	1	Grade des Adjoints d'Animation Principaux de 2 <sup>ème</sup> Cl.	100%
<b>Service Entretien-Restauration</b>			
Responsable d'office	1	Grade des Adjoints Techniques <sup>paux</sup> de 2 <sup>ème</sup> Cl.	100%
Aide Cuisinier	±	Grade des Adjoints Techniques	80%
Aide Cuisinier	1	Grade des Adjoints Techniques	100%
Responsable des agents d'entretien	1	Grade des Adjoints Techniques	100%
Agent de service polyvalent	1	Grade des Adjoints Techniques	100%
Agent de service polyvalent	1	Grade des Adjoints Techniques <sup>paux</sup> de 2 <sup>ème</sup> Cl.	80%
Agent de service polyvalent	1	Grade des Adjoints Techniques	80%
ATSEM	1	Grade des Adjoints Techniques	80%
ATSEM		Grade des Adjoints Techniques	100%

